

RCS : PERIGUEUX

Code greffe : 2402

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PERIGUEUX atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2018 B 00451

Numéro SIREN : 842 231 540

Nom ou dénomination : A.C.B.

Ce dépôt a été enregistré le 05/03/2020 sous le numéro de dépôt 993

Duplicata
GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE PERIGUEUX
3 place Yves Guéna 24009 PERIGUEUX CEDEX
TEL: 05 53 45 60 00 10h-12h 14h-16h
www.infogreffe.fr

RECEPISSE DE DEPOT

AGORAJURIS
1 rue Max Barel - "La Brégère"
BOULAZAC
24750 TRELISSAC

V/REF :
N/REF : 2018 B 451 / 2020-A-993

Le greffier du tribunal de commerce de Périgueux certifie qu'il a reçu le 05/03/2020, les actes suivants :

Procès-verbal d'assemblée en date du 24/02/2020
- Changement de président

Concernant la société

A.C.B.
Société par actions simplifiée
50 impasse d'Andrimont
Ste Marie de Chignac
24330 Boulazac Isle Manoire

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2020-A-993 le 05/03/2020
R.C.S. PERIGUEUX 842 231 540 (2018 B 451)

Fait à PERIGUEUX le 05/03/2020,
LE GREFFIER



« A.C.B. »

SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE
AU CAPITAL DE 5.000 EUROS
50, Impasse d'Andrimont
S^{TE} MARIE DE CHIGNAC
BOULAZAC ISLE MANOIRE (24 330)
842 231 540 R.C.S. PERIGUEUX

**PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS UNILATÉRALES
EXTRAORDINAIRES DU 24 FÉVRIER 2020**

L'AN DEUX MIL VINGT et le Lundi Vingt-Quatre Février à neuf heures,

L'associée unique de la Société par Actions Simplifiée « A.C.B. » au capital de CINQ MILLE EUROS (5.000 €) divisé en MILLE ACTIONS (1.000) de CINQ EUROS (5 €) chacune, dont le siège social est à BOULAZAC ISLE MANOIRE (24330), 50, Impasse d'Andrimont - S^{TE} MARIE DE CHIGNAC :

- La société par Actions Simplifiée « **GROUPE AMS** », au capital de DEUX MILLE EUROS (2.000 €), dont le siège social à SAINT ASTIER (24 110), 10, Route de la Borie, immatriculée au RCS de PERIGUEUX sous le numéro 879 325 520, représentée par son Président, Monsieur Raphaël DE MATHA.

Lequel préside la séance,

A pris les décisions suivantes concernant l'ordre du jour ci-après :

ORDRE DU JOUR

- ⇒ Démission du Président
- ⇒ Nomination d'un nouveau Président

PREMIÈRE DÉCISION

DÉMISSION DU PRÉSIDENT

L'associée unique accepte, à compter de ce jour, la démission de Monsieur Raphaël DE MATHA de ses fonctions de Président et lui donne quitus de son mandat.

Cette résolution est adoptée.

Paraphes

Rd1

DEUXIÈME DÉCISION

NOMINATION D'UN NOUVEAU PRÉSIDENT

L'associée unique décide de nommer en qualité de Présidente, à compter de ce jour, sans limitation de durée et avec les pouvoirs prévus aux statuts :

- **La société « GROUPE AMS »**, SAS au capital de 2.000 euros, dont le siège social à SAINT ASTIER (24 110), 10, Route de la Borie, immatriculée au RCS de PERIGUEUX sous le numéro 879 325 520, représentée par son Président, Monsieur Raphaël DE MATHA.

Cette résolution est adoptée.

Lequel, présent à la réunion, déclare accepter le mandat qui vient de lui être confié et ne faire l'objet d'aucune incompatibilité pouvant lui interdire l'exercice desdites fonctions.

TROISIÈME DÉCISION

POUVOIRS

L'associée unique confère tous pouvoirs au porteur d'un original ou d'une copie certifiée conforme du présent procès-verbal pour effectuer partout où besoin sera les formalités légales et de publicité.

♦ ♦ ♦

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'associée unique.

LA PRÉSIDENTE- ASSOCIÉE UNIQUE

La société « GROUPE AMS »

Représentée par Monsieur Raphaël DE MATHA

« Bon pour acceptation des fonctions de Président »

» Bon pour acceptation des fonctions de Président »

